

**MAIRIE  
de  
CANGEY  
37530**

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 26 mai 2020**  
-----

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Huguette DELAINE, Maire sortant, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. ROSSE, LENA, SIMON, CHARTIER, AUDEBERT, LUCIEN, MALENFANT, LAHAYE.  
MMES BARRITAUULT, RETIF, GAURON, ROBINET, BORDIER-BONNEAU, FAVREAU, FLOURIOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Monsieur Pierrick MALENFANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Huguette DELAINE, Maire sortant, appelle à la présidence, le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Jean Michel LENA.

**Délibération n°2020 – MAI 04**  
**OBJET : Vote du huis clos**

Vu l'article L2121-18 du CGCT : sur la demande de trois membres ou du maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de se réunir à huis clos compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

**Délibération n°2020-MAI 05**  
**OBJET : Election du Maire**

Conformément aux articles L2121-4 et L2121-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le bureau étant constitué, nous procédons au vote, y a-t-il des candidats au poste de Maire ?

Monsieur Yves ROSSE propose sa candidature.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
ROSSE Yves	12

Est élu Maire : Monsieur Yves ROSSE

### **Délibération n°2020-MAI 06**

#### **OBJET : Choix du nombre d'Adjoints au Maire**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir procédé à l'élection du Maire, il convient de choisir un nombre d'adjoints, avant de les élire. Conformément à l'article L.2122-2, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Monsieur ROSSE propose de retenir 4 postes d'adjoint au Maire.

Patricia BORDIER-BONNEAU prend la parole et demande à Monsieur le Maire d'expliquer son choix sur le nombre de 4 adjoints et demande à connaître les attributions de chaque poste. Elle fait remarquer qu'en raison de la conjoncture actuelle liée notamment au COVID 19, il serait judicieux de rester à 3 adjoints afin de limiter la dépense budgétaire. Monsieur ROSSE indique que les indemnités qui seront votées au prochain conseil Municipal ont été diminuées. Monsieur Le Maire informe que Jean Michel LENA sera en charge des Bâtiments, voirie, chemins et cimetière, Lise BARRITAUULT sera en charge des Affaires Scolaires, Benoit SIMON sera en charge de l'Urbanisme et des Finances et Ghislaine RETIF sera en charge des Affaires Sociales, Fêtes et Cérémonie. Il est également prévu deux conseillers délégués, un au niveau de l'école, et un à la Culture et Communication.

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, et 1 voix CONTRE**

- d'approuver la création de 4 postes d'Adjoint au Maire.

### **Délibération n°2020-MAI 07**

#### **OBJET : Election de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire**

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la liste Jean Michel LENA

Madame Patricia BORDIER-BONNEAU propose sa liste. Madame Patricia BORDIER-BONNEAU indique qu'elle souhaite davantage s'investir au niveau de la collectivité car elle a du temps à consacrer à la commune, et qu'elle ne prendra pas d'indemnité.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Nom du candidat placé en tête de la liste	Nombre de suffrages obtenus
<b>LENA Jean Michel</b>	<b>14</b>
<b>BORDIER-BONNEAU Patricia</b>	<b>0</b>

Est élu 1<sup>ère</sup> adjoint : **LENA Jean Michel**  
Est élue 2<sup>ème</sup> adjointe : **BARRITAUULT Lise**  
Est élu 3<sup>ème</sup> adjoint : **SIMON Benoit**  
Est élue 4<sup>ème</sup> adjointe : **RETIF Ghislaine**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Récapitulatif de la séance du 26 mai 2020
---

Délibération n°2020 – MAI 04 :

Vote du huis clos

Délibération n°2020 – MAI 05 :

Election du Maire

Délibération n°2020 – MAI 06 :

Choix du nombre d'Adjoints au Maire

Délibération n°2020 – MAI 07 :

Election de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

*Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.*

Liste des membres présents :

ROSSE Yves

BARRITAUULT Lise

LENA Jean Michel

RETIF Ghislaine

SIMON Benoit

GAURON Florence

CHARTIER Franck

ROBINET Martine

AUDEBERT David

BORDIER-BONNEAU Patricia

LUCIEN Christian

FAVREAU Florence

MALENFANT Pierrick

FLOURIOT Claudie

LAHAYE François